# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 novembre 2021

Absents excusés: Louise FAINDT (pouvoir à Dominique PERRIER), Marc FAIVRE (pouvoir à Jean-Pierre

COURBET), Maryline BORDY et Donatienne SARRON. Absents non excusés : Vicky ESTUR et Christine PUGIN.

Secrétaire de séance : Jocelyne WOILLARD

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 22h30.

Ajout point à l'ordre du jour :

- Vente de parcelles à Marcel BEPOIX

# I – Approbation du compte-rendu du 11 octobre 2021 : à l'unanimité.

## II - Urbanisme

#### A- Départ dossiers vers CCPHD

1) Certificat d'urbanisme

VIENNET Franck 1 rue de Rougeu Construction 3 maisons

2) <u>Déclarations préalables</u>

LAURENT Michaël 20 rue du Tertre Division de parcelle Syndicat Mixte THD rue du champ de Foire Shelter béton

FLEURY Jean-Michel 1 rue des Acots Clôture

BEURTHERET J-François 30 route de Baume Couverture terrasse

NRGIE Conseil 5 rue des Granges 16 panneaux photovoltaïques

3) Permis de construire

LABOUILLE Alexis 5 rue des Granges Extension pour garage

4) Permis modificatifs

SCI Terre Neuve 1 rue des Planches Modificatif permis d'aménager SCI YAFA rue de la Gare Modificatif permis de construire

B- Retour dossiers CCPHD

1) Certificat d'urbanisme

CUSENIER Benoit 3 rue Trémolières Construction 3 maisons **Refus**Me BRUCHON 14 rue des Acots Construction 1 maison **Accordé** 

2) <u>Permis de construire</u>

MAITRE Bruno 6 rue Bellevue Démolition et reconstruction garage Accordé SERVANT Jean-Pierre 26 rue des Oiseaux Abri véhicules Accordé

3) Déclarations préalables

JOSSERAND Sébastien rue de Bermotte Extens° maison, modif façades, parking Accordé
DROUIN Coralie 10 chemin du Facteur PESEUX Gilles 7 rue d'Oupans Division de parcelles Avis à surseoir

C- <u>Divers</u>

DONEY Gilbert 9 rue du Château d'Eau Réfection toiture à l'identique

# D- <u>Affaire LEROY Julie</u>

Suite à un refus de délivrance d'un permis de construire pour la construction d'un appartement dans un bâtiment agricole, Madame LEROY Julie a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif et demande des dommages et intérêts pour  $2\ 000.00\ \epsilon$ .

Le Maire tient à rappeler que le projet a reçu un avis défavorable de la Chambre d'Agriculture du Doubs, ainsi que de la DDT du Doubs. En conséquence, il ne peut pas aller à l'encontre de ces instances, c'est pourquoi le permis de construire a été refusé.

La commune a fait appel à Maître SUISSA.

#### E- Divers

Proposition d'échanger du terrain au centre du village pour création d'une place de marché contre du terrain constructible.

De plus amples renseignements seront apportés lors de la prochaine réunion de Conseil, pour la prise d'une décision.

# III - Vente de parcelles à Marcel BEPOIX

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide de vendre à Marcel BEPOIX :

> les parcelles cadastrées AC 393, AC 394 et AC 395 d'une superficie respectives de 25 m², 41 m² et 39 m²,

Le prix du m² est fixé à 50 € soit un montant total de 5 250.00 € TTC, les frais de bornage et de notaire sont à la charge de Marcel BEPOIX.

A l'unanimité, le conseil municipal donne tout pouvoir au Maire et aux Adjoints pour signer les différentes pièces relatives à cette transaction.

# IV – <u>AMO création-réhabilitation-extension périscolaire : choix du prestataire et demande de subvention</u>

Face aux demandes croissantes d'accueil périscolaire, la commune est amenée à se questionner sur l'implantation et le dimensionnement de son service d'accueil méridien et de restauration.

Pour cela, un appel d'offre a été lancé.

Seul le bureau d'étude MP Conseil a répondu pour apporter son expertise dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Tranche ferme : 9 120.00 € HT

Tranche optionnelle 1 Programme : 5 320.00 € HT

Tranche optionnelle 2 Mise en place des intervenants de la construction : 22 325.00 € HT.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la proposition de « MP Conseil » pour un total de 36 765.00 € HT.

L'assistance à maitrise d'ouvrage bénéficie d'une subvention à hauteur de 80% dans la limite de 20 000.00 € par Département du Doubs.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à monter le dossier de subvention.

#### V – Subvention école (sorties)

Une sortie culturelle à Paris aura lieu du 5 au 6 mai 2022, pour tous les élèves de l'école du CE1 au CM2 soit 110 enfants.

L'école demande une aide financière de la commune à hauteur de 4 850 € pour les 5 classes primaires.

- Le conseil municipal accepte à l'unanimité

### VI – Courrier SDIS

Le hangar communal qui fait 470 m² est mis à disposition pour une partie, soit 200 m², au centre de secours communal, moyennant un loyer mensuel de 279,04 € et le remboursement de la quote-part des frais de fonctionnement par le SDIS.

Une rencontre a eu lieu avec le responsable du secteur du SDIS pour évoquer une restructuration du bâtiment devenu trop exigu pour les employés communaux. La municipalité propose de récupérer la salle de réunion et le

garage utilisés par le SDIS; en contrepartie, les box attenants seront agrandis et fermés et une partie mise à disposition du SDIS. Le SDIS souhaite connaître le coût de l'opération et sa participation financière.

# VII - Tiers-Lieu: maison Grand

Evaluation par les Domaines : 240 000 €.

Proposition d'achat par l'Etablissement Public Foncier : 245 000 € frais d'agence inclus et hors frais notarié, validé par les 3 héritiers.

## VIII – <u>Déneigement Charbonnières Les Sapins</u>

Proposition de déneigement du bourg de Charbonnières-Les-Sapins par le GAEC Des Trois Etangs, avec les équipements propriété du prestataire.

Moyennant le coût suivant :

forfait pour 2 passages (effectués ou non)
forfait par passage supplémentaire
forfait par passage à « Le Greffier »
35 €

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Gaec des Trois Etangs.

# IX – <u>Périscolaire</u> : accueil des enfants

En 2019, les enfants du périscolaire ne pouvaient pas être tous accueillis le midi du fait de locaux inadaptés. C'est pourquoi, la municipalité a mis à disposition de « Familles Rurales » l'espace socio-culturel.

Actuellement, l'association rencontre des difficultés de recrutement de personnel et ne peut donc plus accueillir tous les enfants. Le Maire et certains élus se sont proposés pour effectuer du bénévolat. D'après l'association, tous les participants, qu'ils soient salariés ou bénévoles, doivent détenir le BAFA. Le Maire s'étonne de cette obligation restrictive et se renseignera sur l'obligation de ce diplôme pour exercer la garde du midi. Par ailleurs, il trouve surprenant qu'aucune offre d'emploi pour la commune d'Etalans n'apparaisse sur le site départemental de « Familles Rurales » alors que d'autres communes aux alentours y sont présentes.

Le Maire a demandé à rencontrer en urgence Mme Vuillet, Présidente de l'association qui n'a toujours pas proposé de date. Le Maire regrette qu'une solution ne soit pas trouvée en urgence sous peine de voir une trentaine d'enfants partir de l'école et donc la fermeture de 2 classes à la rentrée prochaine.

Enfin, le maire déplore le courrier adressé par « Familles Rurales » aux parents d'élèves, illustrant le problème par des semaines vertes lorsque l'enfant peut être accueilli, oranges lorsque l'accueil de l'enfant n'est pas certain et rouges lorsque l'enfant sera systématiquement refusé.

Le Maire rappelle que la convention liant la commune à «Familles Rurales» délègue le service péri et extrascolaire à l'association et que dans ce cas, ce ne sont ni la commune, ni les parents qui doivent apporter une solution mais bien l'association «Familles Rurales».

#### **X** - Questions et informations diverses

➤ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2020 Présentation du rapport par Michel LENGLET :

- Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue a été fondé en 1951
- Il est composé de 73 communes
- 57 490 habitants ont été desservis en 2020
- Contrat d'affermage avec Gaz et Eaux (contrat pour la période 2015-2027)
- Ressources en eau issues de Lods, Montgesoye, Cléron et Laviron
- Sur 5.5 millions de m3 d'eau mis en distribution, seuls 3.9 millions ont été facturés, ce qui représente une perte de 3.72 m3/jour/km
- Prix de l'eau au m3 (pour une consommation de 120 m3/an) : 2,706 € en 2021

#### ➤ Travaux :

- Pour les travaux d'eaux pluviales, c'est l'entreprise KOLLY qui a été retenue pour un montant de 13 522.00
   € HT.
- Arrêt de bus à la Grange Coulon : l'arrêt sera déporté par rapport à la RD pour des questions de sécurité, et les travaux pris en charge par la famille Chopard.
- Etang : Les berges connaissent un nouvel affaissement malgré l'installation de palplanches l'année dernière. Celles-ci sont à retirer et à remplacer par des plus longues.

Coût des travaux : 3 600.00 € HT.

L'association de pêche refuse de participer financièrement aux travaux rappelant les termes de la convention signée entre la commune et l'association « la municipalité s'engage à faire les travaux [...] pour ne pas mettre l'étang en péril ».

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la prise en charge les travaux par la commune.

- ➤ Repas de l'Age d'Or : il aura lieu le samedi 11 décembre à 11h30 à l'espace socio-culturel. Toute personne de 70 ans et plus est invitée et doit pour cela s'inscrire en Mairie avant le 22 novembre.
- ➤ Vœux de la commune : samedi 8 janvier à 11h00 à l'espace socio-culturel.
- ➤ Prochaine réunion de Conseil : le 06 décembre 2021

Le Maire Paul RUCHET La secrétaire de séance Jocelyne WOILLARD